

L'énergie est notre avenir. économisons-la !

Le centenaire de la SICAE

L'histoire de la SICAE de la Somme et du Cambrasis commence en 1912, sous l'impulsion de maires de villages et de cultivateurs pionniers de l'électrification rurale. Fondée en 1912, la SICAE de Roisel comptait 7800 actionnaires détenteurs de parts de 100 francs. L'objectif de ces précurseurs était de moderniser et de développer les communes rurales, en fournissant l'électricité aux industriels et cultivateurs locaux, notamment pour le labour ou le battage électrique.

Malheureusement, la première guerre mondiale qui se tiendra pour partie sur le territoire de la SICAE de Roisel, entraînera la destruction de tous les ouvrages qui avaient été construits.

Dès 1921, les premières lignes électriques Haute Tension étaient reconstruites et en 1922, 105 km de réseau Haute Tension et 38 km de lignes Basse Tension permettaient d'alimenter l'année suivante les 37 communes de la coopérative. Les autres SICAE (SICAE de Péronne, de Montdidier, d'Hattencourt,...) quant à elles, créées au lendemain de la Première Guerre mondiale, furent contraintes - à l'instar de la SICAE de Roisel - de s'adapter à l'occupation militaire étrangère résultant de la défaite française de 1939-1940, puis à la pénurie et au rationnement caractérisant l'immédiat après-guerre et dont les effets perdurèrent longtemps après la fin du conflit.

La deuxième guerre mondiale apporta son lot de destruction et de pénurie et l'après-guerre fut marqué par une vague de nationalisations, dont celle des grandes compagnies d'électricité pour créer une entité, Electricité de France. Les SICAE, du fait de leur statut particulier de « coopérative agricole », évitèrent ces nationalisations et renouèrent avec des projets plus ambitieux de travaux.

En effet, le développement des réseaux, le niveau élevé des investissements, ne cessera d'évoluer permettant à la SICAE d'exploiter un réseau de qualité tout en maintenant l'ancrage local et la proximité de ses clients. Parallèlement, les premiers rapprochements entre SICAE et les premières fusions (entre la SICAE de Roisel et celle d'Hattencourt pour la première) permettent à ces entreprises de s'adapter et d'évoluer dans un contexte en perpétuelle mutation.

L'année 2004 sera marquée par la fusion de quatre SICAE (Roisel, Péronne, Santerre, Cambrai) amenant la création de la SICAE de la Somme et du Cambrasis, dans un environnement de libéralisation du marché de l'énergie et dans un contexte législatif qui n'a de cesse de se transformer.

Depuis, la SICAE de la Somme et du Cambrasis s'est développée pour employer aujourd'hui 75 personnes afin d'assurer sa mission auprès des 185 communes et 29000

clients alimentés en électricité. La SICAE s'est également adaptée au marché en participant à la création d'une filiale de commercialisation, PROXELIA, et s'est diversifiée en proposant de nouvelles énergies telles que le gaz. Entre 2007 et 2012 des contrats de concession pour la distribution du gaz ont été signés et pourraient permettre à plus de 120 communes de bénéficier de cette énergie.

L'innovation, le développement des technologies, la libéralisation sont autant de défis pour l'avenir, mais la SICAE poursuit son évolution et ses adaptations tout en conservant l'esprit de service public originel de l'entreprise et la proximité de ses clients et du monde rural.



LES CONTRATS D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Une solution SIMPLE & EFFICACE proposée aux collectivités par la SICAE de la SOMME et du CAMBRAIS pour l'entretien de l'éclairage public.

Le contrat d'entretien de l'éclairage public a pour objet de fixer les règles concernant l'entretien de l'éclairage public d'une collectivité, d'un point de vue technique, administratif et financier, pour une durée de trois ans renouvelable.

De nombreux avantages

Une opération de maintenance préventive est effectuée périodiquement suivant le type des sources lumineuses et le régime de fonctionnement de l'éclairage public. Cette opération consiste en outre à remplacer automatiquement les sources lumineuses et également le nettoyage des diverses lanternes d'éclairage public.

Une visite est effectuée une fois par an, afin de vérifier et régler les appareils de commande, une vérification des installations est opérée afin de dépister des pannes éventuelles et d'enclencher des travaux de maintenance si cela s'avère nécessaire.

Le réglage des horloges est également effectué à chaque changement d'heure légale.

Les opérations de maintenance corrective sont rapidement engagées suite à la demande de la collectivité. En cas de dysfonctionnement de l'éclairage public d'un quartier, de toute la commune ou d'un endroit jugé dangereux, la collectivité concernée peut demander l'intervention immédiate ou sous 48 heures.

Une seule facture annuelle nommée « Redevance » est transmise en milieu d'année. Celle-ci est fonction du nombre de points lumineux, de leur nature, de leur régime de fonctionnement et de la vétusté globale des installations.

La collectivité peut aussi demander éventuellement l'intégration de la mise en place des illuminations de Fêtes de fin d'année, au contrat d'entretien d'éclairage public.



TÉMOIGNAGE

Gérard Parsy
Maire de Saily Saillisel
Commune sous contrat entretien d'éclairage public avec la SICAE depuis 6 ans pour 166 points lumineux

J'ai souscrit à ce contrat afin d'avoir un matériel d'éclairage public performant et je suis satisfait de ce service et de la réactivité de la SICAE. En effet, en cas de dysfonctionnement, une démarche simple et rapide me permet de le signaler à la SICAE qui intervient dans les plus brefs délais. De plus, ce contrat m'apporte de la tranquillité car c'est la SICAE qui gère le renouvellement des ampoules et qui en plus réalise une visite annuelle. Enfin le dernier avantage est de ne recevoir qu'une seule facture ce qui simplifie la gestion.

Aujourd'hui, j'ai demandé à la SICAE de réaliser une étude sur les matériels permettant la gestion de la maîtrise de l'énergie au niveau de l'éclairage public afin de réduire nos consommations énergétiques liées à ce poste.

AIDES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La **SICAE** de la somme et du Cambrais accompagne depuis de nombreuses années ses clients dans leurs démarches de performance énergétique par le biais du système de primes associées au Certificat d'Economie d'Énergie.

La **SICAE** souhaite pérenniser et renforcer cet accompagnement que ce soit auprès des clients résidentiels, professionnels ou collectivités en accompagnant et conseillant en amont des projets.

En effet, la **SICAE** a mis en place un service de diagnostics énergétiques pour vous aider à identifier les besoins et ainsi les actions d'économies génératrices de CEE et donc d'aides financières associées.

La **SICAE** reste à votre écoute pour répondre à vos besoins et ainsi construire ensemble un dossier sur la bonne rationalisation de vos consommations énergétiques sur l'ensemble de vos bâtiments ou sur votre éclairage public.

« L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ».

PRESTATION DT/DICT POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution fixe les règles de déclaration préalable aux travaux applicables au maître d'ouvrage (*déclaration de projet de travaux - DT*) et à l'exécutant des travaux (*déclaration d'intention de commencement de travaux - DICT*).

Il impose aux exploitants de réseaux ou aux propriétaires d'apporter des réponses circonstanciées aux déclarations préalables, de mettre en œuvre une cartographie précise de tous les réseaux neufs et d'améliorer progressivement celle des réseaux existants, et d'anticiper les situations accidentelles sur les chantiers de travaux.

Les communes sont propriétaires de leur réseau d'éclairage public et n'ont pas délégué pour la plupart l'exploitation du réseau souterrain d'éclairage public, la SICAE en tant que concessionnaire de la distribution publique d'électricité est le gestionnaire du réseau d'éclairage public aérien (*hors foyers lumineux*). Les communes sont ainsi concernées par cette évolution de la réglementation. Elles doivent alors s'enregistrer auprès du «Guichet Unique», un téléservice mis en place afin de collecter les coordonnées des exploitants ou propriétaires des réseaux en France et de collecter les cartographies de ces réseaux. Les zones d'implantation de chaque réseau seront ainsi à enregistrer sur la plate-forme du guichet unique.

Afin que vous puissiez respecter ces nouvelles obligations

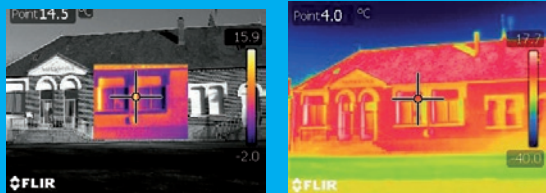
1. vous pouvez désigner la **SICAE** comme mandataire pour l'exploitation du réseau d'éclairage public souterrain et c'est ainsi la **SICAE** en tant qu'exploitant qui s'occupe de toutes les démarches imposées par la réglementation,

2. si vous préférez conserver l'exploitation du réseau d'éclairage public souterrain, la SICAE peut vous proposer différentes prestations qui peuvent consister à :

- assurer la mise à jour de la cartographie des ouvrages d'éclairage public souterrains auprès du «Guichet Unique»,
- répondre au nom de la commune aux DT et DICT, et en conserver un historique,
- effectuer un relevé terrain géoréférencé du réseau.

Votre interlocuteur, Florent **REBUFFET** (03 22 86 45 55) pourra vous apporter plus de précisions sur ces prestations et vous aider à cerner votre besoin en tant que propriétaire du réseau d'éclairage public en particulier souterrain.

BILANS THERMIQUES PAR CAMÉRA INFRAROUGE



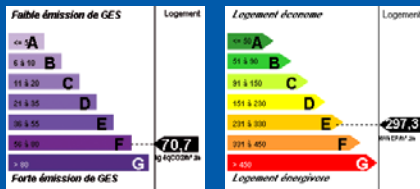
Une isolation de mauvaise qualité ou inadaptée, la présence d'humidité, les fuites dans l'enveloppe du bâtiment ou des travaux de rénovation mal adaptés sont autant d'exemples de situations qui peuvent être rencontrées.

Une caméra infrarouge peut vous aider à identifier rapidement les endroits où l'efficacité énergétique de vos locaux peut être améliorée. L'image infrarouge indique des problèmes d'isolation sur la façade, provoquant ainsi d'importantes pertes d'énergie.

Pour plus de renseignements sur ces services contactez notre expert au 03 22 84 80 91

DIAGNOSTIC PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

Vous souhaitez connaître la performance énergétique de vos bâtiments communaux, louer un logement communal, ou avoir des recommandations sur l'amélioration de la performance énergétique de vos locaux. Notre diagnostiqueur certifié, peut réaliser ce Diagnostic de Performance Énergétique et cela aboutira sur la délivrance d'un rapport avec l'étiquette énergie (*estimation des consommations annuelles d'énergie et des frais liés à celles-ci*) et l'étiquette climat (*quantité annuelle d'émission des gaz à effet de serre*) pour chaque type de bâtiments.



Des communes nous ont déjà fait confiance.
Exemple : Logement Communal de Curlu
Logement sur deux niveaux chauffés, Chauffage fioul, production eau chaude électrique
Surface de chauffe : 109m²
Façade du bâtiment exposé NORD/EST

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA SICAE DURANT LE 1^{ER} SEMESTRE

- Renouvellement en technique souterraine 20 kV BEAUFORT WARVILLERS.
- Renouvellement dérivation 20 kV RUBESCOURT en technique souterraine.
- Renouvellement dérivation 20 kV MÉTAIS à AUBERCOURT- DÉMUIN en technique souterraine.
- Renouvellement du poste Cabine à ROIGLISE en technique souterraine.
- Renouvellement dérivation 20 kV de SAULCHOY à ARVILLERS en technique souterraine.



VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement d'ordre technique :

Accueil de Péronne : Christophe JOUGLET
18, place du jeu de Paume
80200 PERONNE
Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Christophe DUFOUR
11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL
80208 PERONNE CEDEX
Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Michaël HENON
24, rue Jean Jaurès
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE
Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Michaël HENON
Zone industrielle de "la Roseraie"
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Michaël HENON
14, rue St Pierre - 80700 ROYE
Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Christophe JOUGLET
1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUJDOEUVRES
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

Vous pouvez les contacter pour toutes questions relatives à votre tarif, votre contrat, la fourniture d'énergie ou l'optimisation tarifaire :

Nadège NOË et Thierry CAZY
03.22.88.47.84